

Comme les élus ont pu le constater lors d'une visite du groupe scolaire, les travaux avancent bien. Des travaux qui portent aussi sur une très forte rénovation énergétique.

La dernière réunion du conseil municipal a débuté par la visite des travaux de l'école. Le maire, Olivier Labouesse, avait invité tous les élus du conseil pour une visite de chantier. Les travaux ont débuté en février dernier et devraient se poursuivre jusqu'en fin d'année dans le meilleur des cas voir février 2023. Les travaux dans l'ancienne mairie transformée en salles annexes pour l'école sont bien avancés. Côté école, la dalle des salles de classe et du bureau du directeur a été coulée ; les travaux d'isolation, plâtrerie peinture, de plomberie, électricité s'enchaînent normalement.

A noter que ces travaux portent également sur une forte rénovation énergétique.



Chantier : les élus dans le futur restaurant scolaire

Le diagnostic énergie réalisé lors du lancement du projet montre une division des consommations énergétiques par 6 pour l'école, faisant passer de 290 kWh/m<sup>2</sup> à 50 kWh/m<sup>2</sup> (avec un double flux) et pour l'ancien logement, une division des consommations par 11,5, passant de 538 kWh/m<sup>2</sup> à 46 kWh/m<sup>2</sup>.

Les deux bâtiments vont donc se retrouver en classe A de performance énergétique et en B (limite A) en émission CO<sub>2</sub>.

L'ordre du jour de la réunion a débuté avec le dossier de cession d'une partie de deux terrains communaux situés place de la mairie. Pour le terrain « ancienne vigne » cadastrée AA n° 58, une bande va être cédée à M. RASTOILE Noël. A noter que la commune conserve 16a 16ca de cette parcelle. Une partie de la parcelle AA n°158 sur laquelle est implanté le garage communal sera vendue à Mme Monique RASTOILE et une seconde partie à Mme Christine DUCLOS, la commune ne conservant que le garage

communal sur cette parcelle.

**Jardin du souvenir** : Une colonne d'identification des personnes dont les cendres seront dispersées au jardin du souvenir a été installée. Un avenant au règlement du Columbarium et Jardin du souvenir a été signé.

**Subvention** : Une subvention de 200 euros a été attribuée à l'association « Classic J-P Dubuisson Organisations » pour l'organisation de la course cycliste « Grand prix Bernard Goutaudier » du 28/08/2022.

**Assainissement** : La nouvelle convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement et de la protection de la ressource en eau a été approuvée pour la période 2022 – 2024 avec le Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau. Celle-ci porte principalement sur une hausse des tarifs pour l'équilibre budgétaire du BDQE.